



Vidjaya TIROU

Délibération n° 229 du 13 novembre 2012
relative au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2013

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,
Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du
19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment, en ses articles 84-2 et
209-5 ;
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu l'arrêté n° 2012-3555/GNC du 23 octobre 2012 portant projet de délibération ;
Vu le rapport du gouvernement n° 44 du 23 octobre 2012 ;
Vu le compte-rendu intégral des débats du 13 novembre 2012,
A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Le congrès de la Nouvelle-Calédonie prend acte de la tenue du débat
d'orientations budgétaires pour l'exercice 2013.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la
République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 13 novembre 2012.

Le Président
du Congrès de la Nouvelle-Calédonie



Gérard POADJA